

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 72 (1946)  
**Heft:** 16

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

## ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 17 francs

Etranger : 20 francs

### Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 14 francs

Etranger : 17 francs

### Prix du numéro :

75 centimes

Pour les abonnements  
s'adresser à la librairie  
F. Rouge & Cie, à Lausanne.

Paraisant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

**COMITÉ DE PATRONAGE.** — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; E. D'OKOLSKI, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; C.H. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; G. FURTER, ingénieur ; R. GUYE, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

## Publicité : TARIF DES ANNONCES

Le millimètre  
(larg. 47 mm.) 20 cts.  
Tarif spécial pour fractions  
de pages.

En plus 20 % de majoration de guerre  
Rabais pour annonces  
répétées.



ANNONCES-SUISSES S.A.  
5, rue Centrale  
LAUSANNE  
& Succursales.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; R. NEESER, ingénieur.

**SOMMAIRE :** *Le calcul des régimes quasi-stationnaires*, par CHARLES BLANC, professeur à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne. — Société suisse des ingénieurs et des architectes : Procès-verbal de l'assemblée des délégués du samedi 13 avril 1946 (suite). — Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne : *Nominations*. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT.

## Le calcul des régimes quasi-stationnaires

par CHARLES BLANC, professeur  
à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne<sup>1</sup>.

1. Les régimes stationnaires sont ceux qui peuvent apparaître dans un système amorti soumis à des actions extérieures (forces mécaniques ou électromotrices, par exemple) qui sont des fonctions sinusoïdales du temps. Le caractère sinusoïdal du phénomène lui-même résulte de certaines propriétés des équations différentielles linéaires à coefficients constants. Si ces actions extérieures ne sont pas de nature sinusoïdale, l'étude du phénomène devient plus compliquée ; on peut, par exemple, chercher à décomposer ces actions en une superposition de fonctions sinusoïdales : c'est ainsi que l'on arrive à certains développements en série de fonctions trigonométriques (dont les séries de Fourier sont un cas particulier) ou encore à l'intégrale de Fourier. Les conditions de validité de ces méthodes sont en général trop restrictives pour qu'on puisse les utiliser pratiquement d'une façon correcte.

On se propose de donner ici une expression d'une solution qui ne fera pas appel à une décomposition spectrale des actions extérieures, mais considérera leur valeur instantanée.

On rappellera au numéro 2 les faits essentiels relatifs à l'intégration des équations différentielles linéaires à coefficients constants ; puis, au numéro 3, on définira ce que l'on entend par régime quasi-stationnaire, tout en établissant une formule qui donne, par une quadrature, une intégrale particulière de l'équation ; au numéro 4, cette formule est appliquée au cas particulier où le second membre est une exponentielle. Au numéro 5 enfin, on arrive à la formule fondamentale (16), qui donne sans signe de quadrature l'intégrale en régime quasi-stationnaire ; on en donne ensuite, au numéro 6, les conditions de validité. Puis trois exemples sont développés : au numéro 7, le cas déjà considéré du régime sinusoïdal, au numéro 8, la modulation de fréquence, au numéro 9, le cas d'un régime quasi-stationnaire dans un système à constantes réparties, ici un barreau homogène. On termine ensuite sur quelques remarques.

2. Considérons une équation différentielle linéaire à coefficients constants

$$Du \equiv \frac{d^n u}{dt^n} + a_1 \frac{d^{n-1} u}{dt^{n-1}} + \cdots + a_n u = F(t); \quad (1)$$

on en obtient l'intégrale générale en faisant la somme d'une intégrale particulière quelconque et de l'intégrale générale de l'équation sans second membre

$$Du \equiv \frac{d^n u}{dt^n} + a_1 \frac{d^{n-1} u}{dt^{n-1}} + \cdots + a_n u = 0; \quad (2)$$

on sait que si toutes les racines de l'équation caractéristique

<sup>1</sup> Exposé fait à l'Ecole polytechnique de Lausanne à l'occasion des conférences « Fréquences acoustiques », organisées les 25, 26 et 27 avril 1946, par le Laboratoire d'électricité.